

Séance du 14 janvier 2019

L'an deux mil dix-neuf, le quatorze janvier, à dix-huit heures, le Conseil Municipal de la Commune de BOISVILLE LA SAINT PÈRE, dûment convoqué le 8 janvier 2019, s'est réuni en séance ordinaire sous la Présidence de Monsieur Bertrand CHIFFLET, Maire.

Étaient présents : Julien DOUSSINEAU, Olivier BOURGINE, Dominique DECOURTYE, – Adjoints, Léon GOUHIER, Gilles PERCHERON, Philippe RÉAU, Bruno CHESNOY, Romain PRYLOUTSKY.

Étaient excusés : Philippe MAISONS (pouvoir à Bertrand CHIFFLET), Sandra PERCHERON (pouvoir à Julien DOUSSINEAU).

Étaient absentes : Isabelle HERVÉ-FAUCONNIER, Jessica PASSUELLO.

Monsieur Julien Doussineau est nommé secrétaire de séance.

APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DU 4 DECEMBRE 2018

Ce Procès-verbal est approuvé à l'unanimité, des membres présents.

SORTIE COMMUNAUTE DE COMMUNES CŒUR DE BEAUCE

Monsieur le Maire informe que ce point ne sera pas mis au vote ce jour, car une incohérence sur l'addition des montants a été constatée. Un rendez-vous a eu lieu à la Communauté de Communes du Cœur de Beauce, mais aucune réponse pour le moment.

Monsieur Philippe Réau demande si les comptes administratifs ont été approuvés par les délégués de la commune ? Monsieur le Maire répond que oui.

Suite à la demande de Monsieur Philippe Réau, Monsieur le Maire indique que la présence de Monsieur Ringwald est inutile pour ce vote, car comme l'a indiqué la préfète il faut se baser sur les chiffres et seule la DGFIP de Chartres a travaillé sur ce dossier.

Monsieur Philippe Réau informe qu'il manque les amortissements de 2017, au détriment de la commune.

Monsieur le Maire informe que ce point sera présenté au prochain conseil.

CHARTRES METROPOLE

Monsieur le Maire informe que le bureau communautaire de Chartres a délibéré dans sa séance du 20 décembre 2018, sur le partage de la fiscalité des éoliennes sur les territoires d'Allonnes et Boisville la Saint Père à compter de 2019, sur la base des mats implantés au 31/12/2017, soit 25% des recettes IFRER, 25% des recettes CFE, 5% des recettes CVAE.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité ce partage de fiscalité et autorise Monsieur le Maire à signer la convention avec Chartres Métropole.

FONDS DEPARTEMENTAL DE PEREQUATION

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de solliciter le FONDS DE PÉRÉQUATION, au titre de l'année 2018, auprès du Conseil Départemental.

Pour 2018, le pourcentage octroyé par le Conseil Départemental est à hauteur de 40% avec un taux maximum de contingent de 24 500€.

Cette subvention est plafonnée à la fois en pourcentage et en montant. Elle s'applique sans éligibilité sur tous les investissements et vient en complément d'autres subventions dans la limite du taux maximal de 60% pour les communes.

Monsieur le Maire entendu, le Conseil Municipal décide, l'unanimité, de solliciter le Fonds de Péréquation, pour la section d'investissement, achats ou travaux au titre de l'année 2018, suivant le tableau ci-joint.

Il donne pouvoir au Maire de signer tous les documents nécessaires

QUESTIONS DIVERSES

Monsieur le Maire informe que la Communauté de Communes Cœur de Beauce a refusé d'encaisser le mandat de participation à l'école de musique. Le mandat a donc été annulé et il est nécessaire de prendre une délibération afin de verser la participation directement aux familles. Le conseil municipal approuve à l'unanimité.

Monsieur Gilles Percheron informe que le calvaire du château d'eau est cassé.

Monsieur Léon Gouhier demande qu'une rampe soit installée à l'église pour les personnes âgées.

Monsieur Philippe Réau trouve surprenant l'augmentation des tarifs sur la facture d'eau. Sur deux rubriques, les bases ont augmenté, ainsi qu'une nouvelle taxe de non assainissement. Chartres Métropole doit notifier sa délibération aux intéressés afin que la taxe soit appliquée.

La séance est levée à 19h40.